

**Rectorat**

Division des  
Personnels enseignants  
DPE

**Cellule Actes Collectifs**

Affaire suivie par  
Béatrice SMAÏLI  
Téléphone  
01.57.02.62.06  
Fax  
01.57.02.61.51  
Mél  
beatrice.smaili  
@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
Web : [www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

Créteil, le 4 avril 2018

Le Recteur de l'académie de Créteil

à

-Madame la présidente de l'université Paris 8,  
-Madame l'administratrice provisoire de l'université  
Paris-Est Créteil,  
-Messieurs les présidents des universités Paris 13  
Nord et Paris-Est Marne-la-Vallée,  
-Monsieur le président de l'Ecole normale supérieure  
Paris-Saclay,  
-Messieurs les directeurs de l'Ecole nationale  
supérieure Louis Lumière et de l'Institut supérieur  
de mécanique de Paris.

**Circulaire n° 2018-045**

**Objet : Affectation en service partagé de professeurs du second degré dans l'enseignement supérieur**

Les enseignants du second degré de l'académie de Créteil peuvent avoir vocation, selon leurs compétences et en fonction des besoins, à exercer dans les établissements d'enseignement supérieur, en service partagé.

Cependant, cette possibilité doit demeurer exceptionnelle au regard des besoins d'enseignement au sein des collèges et des lycées de l'académie.

Par ailleurs, l'exercice de professeurs du second degré dans les établissements d'enseignement supérieur nécessite une collaboration étroite entre les services gestionnaires concernés.

Dans le cadre de cette collaboration et afin de préparer dans les meilleures conditions la rentrée scolaire 2018 je vous saurais gré de bien vouloir me communiquer, **au plus tard le jeudi 31 mai 2018**, le nom et la discipline des personnels enseignants dont vous sollicitez l'emploi dans votre établissement pour l'année universitaire 2018-2019.

Pour le Recteur et par délégation  
le Secrétaire Général Adjoint de l'académie de Créteil  
Directeur des Relations et des Ressources Humaines



Julien MOISSETTE